

**COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

**Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gauthier, vice-président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission**

Le 1^{er} mai 2002

Alex O'Reilly

Table des matières

CHAPITRE 1 LE SYSTÈME ACTUEL

- 1.1 LE SYSTÈME UNINOMINAL MAJORITAIRE À UN TOUR..1
- 1.2 LE SUJET ET LA QUESTION DE RECHERCHE.....2
- 1.3 L’OBJECTIF DE RECHERCHE.....2

CHAPITRE 2 PROPOSITIONS DE RÉFORME : VERS UNE SAINTE REPRÉSENTATION

- 2.1 LES LACUNES DU SYSTÈME ÉLECTORAL ACTUEL.....3
- 2.2 LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE AU QUÉBEC.....5
- 2.3 ADAPTATION DU SYSTÈME PROPORTIONNEL AU QUÉBEC.....6

CHAPITRE 3 LA CONCLUSION

- 3.1 UNE RESTRUCTURATION GOUVERNEMENTALE.....9
- 3.2 RÉFLEXIONS PERSONNELLES ET RETOUR SUR LA
QUESTION ET L’OBJECTIF DE RECHERCHE..... 10

BIBLIOGRAPHIE.....12

ANNEXE 1.....13

PREMIER CHAPITRE LE SYSTÈME ACTUEL

1.1 Le système uninominal majoritaire à un tour

En 1791, avec l'adoption de l'Acte constitutionnel par le Parlement britannique, le Québec entrera dans l'ère du parlementarisme. Or, on installe, dès cette époque, un mode de scrutin identique à celui de la Grande-Bretagne, à savoir le système uninominal majoritaire à un tour qui perdure jusqu'à aujourd'hui. Avant de se lancer dans une critique à l'égard de cet héritage du colonisateur britannique, il importe d'en décrire les principales composantes et ses impacts sur la représentativité à l'Assemblée nationale.

Le mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour implique d'abord qu'un seul député sera élu par circonscription et que le candidat victorieux sera simplement celui qui réussira à amasser plus de votes que son plus proche concurrent, et ce, lors d'un seul tour de scrutin. Le parti politique qui se retrouvera alors au pouvoir sera celui qui pourra compter sur une majorité simple de députés, ce qui lui permet alors d'imposer ses décisions à travers le processus législatif puisque l'opposition, de par son infériorité numérique, ne peut espérer les bloquer. Au Québec, il se tient donc, à chaque élection générale, 125 élections particulières (une pour chaque circonscription). Donc, pour se saisir des rênes du pouvoir, un parti doit uniquement se concentrer sur l'élection d'un certain nombre de députés (plus que le parti rival), annihilant ainsi toute notion de vote populaire. Également, il est à mentionner que les têtes dirigeantes du parti (donc ceux qui occuperont les postes principaux du gouvernement s'il se fait élire : les ministres mais surtout, le Premier ministre qui est aussi le chef du parti) sont choisies par les membres du parti lors du Congrès national.

Cependant, il est vrai qu'en théorie, une loi pourrait être répudiée si le gouvernement était minoritaire, à savoir que même si le parti au pouvoir pouvait compter sur un plus grand nombre de députés que les autres partis pris individuellement, ces derniers, en formant une alliance, pourraient s'entendre pour entraver l'adoption d'une loi en rassemblant la majorité des sièges. Par contre, compte tenu de la ligne de parti qui oblige systématiquement les députés à voter pour

leur propre parti, peu importe les opinions et les intérêts du comté qu'ils représentent («Les décisions doivent apparaître comme celles du gouvernement en son entier et, par conséquent, ceux qui n'ont pas appuyé la décision prise doivent accepter de se solidariser avec ceux qui l'ont déterminée sans faire jamais état de leur désaccord»¹), ainsi que du fait que le système politique québécois a toujours favorisé un bipartisme (et donc une certaine stagnation des idées due au fait qu'il n'y a pas de constante relève au niveau idéologique), c'est-à-dire la présence de deux partis dominants qui s'échangent le pouvoir, il apparaît impossible, en conservant le système actuel, qu'un gouvernement minoritaire soit au pouvoir et ne puisse donc pas agir à sa guise.

1.2 Le sujet et la question de recherche

En tant que citoyens concernés par le respect de la démocratie et le maintien de notre droit de parole quant à la direction de la province, il est important de toujours remettre les fondements des structures mises en place afin de nous gouverner. Le mode de scrutin, qui détermine les politiciens qui dirigeront notre société, étant à la base de ce système, il est juste de nous poser la question suivante : le mode de scrutin québécois est-il véritablement démocratique, respecte-t-il la volonté de la majorité de la population ?

1.3 L'objectif de recherche

Le but de ce mémoire sera de démontrer que le système électoral québécois est, en fait, complètement désuet et ne répond plus à l'objectif principal de toute démocratie : respecter les souhaits des citoyens. En effet, selon les résultats contenus dans cette recherche, le système uninominal majoritaire à un tour travestit gravement les résultats d'élections en accentuant de façon importante des distorsions entre le pourcentage du vote populaire et le nombre de sièges accordés aux différents partis à l'Assemblée nationale. Cependant, ce travail ne se borne pas à simplement énoncer les défauts du système mais en propose également un nouveau qui exprimerait la volonté populaire tout en conservant une certaine forme de représentation régionale.

¹Philippe Larivaux *Le parlementarisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987 (coll «Que sais-je ?»), p.70

DEUXIÈME CHAPITRE

PROPOSITIONS DE RÉFORMES : VERS UNE SAINTE REPRÉSENTATION

2.1 Les lacunes du système électoral actuel

Pourquoi le Québec a-t-il besoin d'une réforme de son mode de scrutin ? La réponse est complexe mais tourne principalement autour d'un point central : la volonté souveraine du peuple est constamment bafouée. Les statistiques parlent d'elles-mêmes et sont d'ailleurs fort éloquentes : dès 1966, le parti libéral perd le pouvoir malgré un appui clairement majoritaire de la population. En 1970, ce même parti libéral, malgré seulement 45% d'appui populaire, s'empare outrageusement de 72 sièges (soit 2/3 des 108 sièges) alors que le parti québécois reçoit 23% du vote populaire mais n'obtient que 7 sièges (donc seulement 6,5% des sièges). L'Union nationale occupera, suite à cette élection rocambolesque, 17 sièges avec 20% du vote. C'est donc plus que le double du nombre de sièges du parti québécois malgré un vote populaire moindre. Plus près de nous, les élections de 1998 ont vu une victoire du parti québécois sur le parti libéral et ce, malgré une infériorité au niveau du vote populaire. En effet, les libéraux obtiennent 43,55% du vote mais seulement 38,4% des sièges alors que le parti québécois parvient à grappiller 60,8% des sièges disponibles avec la confiance de seulement 42,87% des électeurs.²

Comment, alors, pouvons-nous expliquer ces chiffres aberrants qui ne semblent aucunement respecter une démocratie dont le Québec se targue pourtant de porter haut et fort le flambeau ? En vérité, l'explication est plutôt simple et réside dans la base du système actuel : les circonscriptions. En effet, les partis politiques n'ont pas besoin de concentrer leurs efforts pour courtiser l'électorat de façon générale (c'est-à-dire tous les électeurs québécois) puisque la victoire se remportera au niveau de la circonscription. Il suffit seulement d'y avoir plus de votes que son adversaire et de répéter l'exploit dans le plus grand nombre de comtés possibles, dénigrant cependant ainsi la valeur du vote d'un citoyen dont le choix porterait sur le candidat défait. Par exemple, si un électeur vote pour le parti québécois dans une circonscription traditionnellement acquise au parti libéral telle Ville Mont-Royal, son vote sera perdu, il ne

pourra exprimer son opinion sur qui devrait gouverner puisque le nouveau député ne représentera en fait que les électeurs libéraux de la circonscription.

Cette polémique donne naissance à une autre faiblesse du système actuel, à savoir que toutes les décisions prises au nom de la collectivité, donc, de la société québécoise dans son entièreté, le sont par un gouvernement qui n'a, souvent, l'appui que d'une minorité de la population. En effet, si l'on reprend l'exemple de l'élection de 1998, le parti québécois a imposé son gouvernement avec seulement 42,87% du vote populaire. Ceci veut donc dire que 57,13% de la population, c'est-à-dire une majorité décisive, était *contre* le fait que ce parti arrive au pouvoir. Bref, il s'agit ici d'un manque flagrant de légitimité du gouvernement qui gouverne en fait de par la volonté d'une minorité. Or, une démocratie ne devrait-elle pas tenir compte du souhait du plus grand nombre ? Encore une fois, les inepties du système électoral viennent hanter la politique québécoise.

Enfin, il est à mentionner que le scrutin québécois empêche le citoyen de voter pour le chef de son choix. En effet, les différents dirigeants des partis politiques étant élus par les membres de ces derniers, l'électeur du Québec se voit imposer un Premier ministre qu'il n'approuve pas nécessairement, même s'il vote pour son parti. Encore une fois, c'est une minorité de gens, les membres du parti politique, qui prennent une décision qui affectera éventuellement une population entière qui se voit privé d'exercer son libre choix.

Cependant, notre système actuel présente tout de même certains avantages. Il permet tout d'abord une plus grande stabilité au niveau du gouvernement, c'est-à-dire que le parti au pouvoir possède toujours une majorité confortable qui garantit une certaine stabilité combien importante dans une province déchirée par les luttes internes au sujet de l'indépendance. Également, le système actuel, de par sa simplicité, est facilement compréhensible par l'électeur moyen qui possède en plus un lien direct avec l'Assemblée nationale au travers de son député local.

² Jean-Félix Chénier, André Larocque «L'importance du mode de scrutin en démocratie», p. 4 et 6 Document

2.2 La représentation proportionnelle

Née au XIX^e siècle, cette forme de scrutin cherche à corriger les défauts du scrutin uninominal majoritaire à un tour et donc à offrir une solution de rechange aux maux créés par le mode d'élection britannique. En effet, la représentation proportionnelle cherche à littéralement traduire le vote populaire en sièges au Parlement, éliminant cependant la représentation régionale du fait que l'électeur vote simplement au niveau national (ou provincial en ce qui concerne le Québec). Ce système permet cependant de représenter une plus grande variété de courants idéologiques puisqu'il suffit d'obtenir un pourcentage minimal afin d'être représenté en chambre. Par exemple, à la Knesset israélienne, il ne faut obtenir qu'un seul pour cent du suffrage populaire afin d'être représenté. Cependant, ce pourcentage diffère d'un pays à l'autre. En Allemagne, il faut plutôt un taux minimum de suffrages de 5% avant de s'assurer une présence en chambre.³

L'Europe connaît plusieurs versions de représentation proportionnelle. Par exemple, en Irlande, les électeurs peuvent soit voter en bloc pour un seul parti ou encore, établir un certain ordre de préférence en accordant leur premier vote à un candidat, un second à un autre, etc... Bref, ils ne sont nullement tenus de respecter la hiérarchie du parti pour lequel ils votent. Un autre exemple de système de scrutin qui pourrait sembler intéressant serait le système allemand mixte dont la moitié des députés est élue par vote uninominal majoritaire à un tour et l'autre moitié, à l'aide du système de représentation proportionnelle. Ainsi, le deuxième système cherche à corriger les défauts du premier en s'assurant que le vote populaire est respecté quant à la distribution des sièges en chambre. Bref, on combine ici les deux systèmes afin d'aller chercher les avantages d'une représentation régionale mais aussi, afin de garantir les principes démocratiques au moyen d'une représentation proportionnelle.⁴

distribué dans le cadre du cours POL 940, Collège Jean-de-Brébeuf, Hiver 2002.

³ Notes de cours, POL 940, donné au Collège Jean-de-Brébeuf par Jean-Félix Chénier, Hiver 2002.

⁴ Jean-Félix Chénier, André Larocque. «Le système mixte allemand, ou encore la représentation proportionnelle personnalisée» Document distribué dans le cadre du cours POL 940, Collège Jean-de-Brébeuf, Hiver 2002

Les avantages au niveau de la démocratie sont évidemment multiples. La représentation personnelle permet à un courant minoritaire de pouvoir tout de même s'exprimer en chambre et représenter au moins une partie de la population. Aussi, ce système favorise un éclatement de courants idéologiques, éclatement qui pourrait sortir le Québec de la stagnation créée par le bipartisme présent depuis si longtemps dans l'arène politique. Enfin, une pluralité d'opinions et de partis en chambre permet d'éloigner un débat qui a parfois tendance à porter sur la personnalité d'un chef plutôt que sur l'idéologie de son parti.

Cependant, ce système n'est pas sans lacunes importantes. En effet, une représentation proportionnelle tendra à fragiliser la scène politique de par l'éclatement des opinions représentées en chambre, même si «par ailleurs, la représentation proportionnelle, même conjuguée avec le multipartisme, n'est pas nécessairement un obstacle dirimant à l'apparition d'une majorité parlementaire»⁵, majorité qui garantit habituellement une certaine stabilité. En plus, cette fragilité s'étend au niveau gouvernemental puisque le parti au pouvoir doit se concilier les petits partis qui détiennent, malgré un pourcentage relativement faible, la balance du pouvoir. Nous n'avons qu'à regarder le présent gouvernement en Israël où le Premier ministre Ariel Sharon ne peut se permettre d'offenser la droite religieuse puisque c'est celle qui lui procure l'appui majoritaire dont il a besoin pour gouverner. Bref, il apparaît donc évident que de par les alliances forcées qu'entraîne un gouvernement de coalition, le parti dirigeant apparaît comme étant beaucoup plus vulnérable, ce qui, considérant le débat constant sur la souveraineté du Québec, n'est pas nécessairement souhaitable.

2.3 Adaptation du système proportionnel au Québec

Comment donc traduire ce système de représentation proportionnelle dans le paysage politique québécois ? Comment l'adapter aux particularités de notre province et de son peuple ? La réponse n'est pas aisée étant donné que chaque citoyen peut avoir une vision particulière de la solution à adopter mais cette solution pourrait tourner autour d'une division du vote, mi-représentation proportionnelle, mi-uninominal majoritaire à un tour, ce, à l'image du système mixte allemand.

⁵ Lauvaux, *Le parlementarisme*, p. 97-98.

En effet, nous pourrions envisager, au Québec, d'instaurer un système où un député serait élu, à travers un mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour, pour chaque région administrative de la province, garantissant ainsi un minimum de représentation régionale et maintenant un lien direct entre le citoyen et au moins une partie de ses représentants à l'Assemblée nationale. Ces «députés régionaux» pourraient de plus avoir la tâche spécifique de défendre les intérêts particuliers de la région tout en agissant en dehors des cadres des partis traditionnels. Cette indépendance idéologique leur permettrait également d'adopter les projets de loi qu'ils jugent dans l'intérêt des régions qu'ils représentent. Ainsi, ils ne seraient en aucune façon liés par la ligne de parti prédominante dans le système actuel qui musèle les opinions dissidentes de ses propres députés (même quand ils ne cherchent qu'à défendre les intérêts des électeurs qu'ils représentent) au nom de la cohésion gouvernementale. Enfin, ces 17 indépendants (dans l'éventualité que l'on conserve les régions administratives actuelles) détiendraient sûrement la balance du pouvoir dans l'éventualité qu'un parti échoue dans ses efforts d'obtenir plus de 50% de l'appui populaire. Évidemment, le principal problème qui pourrait être évoqué devant un tel système serait que ces députés indépendants risqueraient fort de se laisser corrompre d'une façon ou d'une autre par un des partis de l'Assemblée nationale au sujet d'une loi ne concernant pas leur région. Il faudrait alors instaurer une commission chargée d'enquêter sur l'indépendance d'esprit de ces députés qui ne devraient voter que selon leur conscience et les intérêts de leur région. Le système d'indépendance d'esprit des députés n'est pas nouveau et nous n'avons qu'à nous tourner vers les États-Unis (où les représentants mais surtout, les sénateurs votent en fonction de leur conscience et non seulement pour leur parti) pour s'apercevoir de son efficacité. Enfin, ce système garantirait qu'au moins une petite partie des députés pourraient conserver leurs convictions profondes sans avoir à les renier pour jouer le rôle de pantins aux mains des dirigeants du parti, rôle auquel sont malheureusement condamnés les représentants du peuple de par le système actuel.

Les 108 sièges qui seraient, eux, occupés par les représentants d'un parti, devraient être redistribués selon le système de représentation proportionnelle où le nombre de sièges serait réparti selon le pourcentage du vote populaire pour un parti donné qui établirait alors lui-même la hiérarchie des candidats pour savoir qui siègerait à l'Assemblée nationale. Ce système assurerait

ainsi donc une démocratie beaucoup plus directe et représentative des volontés de la population puisque le vote populaire serait égal au pourcentage de sièges que chaque parti occuperait. Le nombre pair de sièges répartis entre les formations politiques forcerait celles-ci à devoir courtiser les 17 indépendants mais aussi les plus petits partis qui pourraient ainsi faire avancer leurs causes et qui ne seraient pas relégués au simple rôle de spectateurs. Cependant, pour être élu en chambre, il faudrait obtenir au moins 5% du suffrage populaire, ce, afin d'empêcher une tyrannie excessive des petits partis. Considérant le fait qu'à l'élection de 1998, le parti le plus proche de l'ADQ (c'est-à-dire le parti démocratie socialiste) ne réussira à obtenir que 0,59% des votes⁶, il serait surprenant que l'on assiste à un foisonnement de petits partis en chambre.

⁶ http://www.dgeq.qc.ca/information/tab_resu_officiels.html

TROISIÈME CHAPITRE

LA CONCLUSION

3.1 Une restructuration gouvernementale

Les réformes du mode de scrutin proposées dans ce mémoire se doivent d'être également accompagnées d'une restructuration gouvernementale qui permettrait l'avènement d'une véritable démocratie au Québec qui faciliterait également la transition vers le nouveau mode de scrutin électoral.

Tout d'abord, le Premier ministre devrait être élu directement par la population et à date fixe, ce, afin d'éviter que le chef de la province ne représente le choix que d'une minorité de gens au sein des organisations politiques. Une élection universelle assoirait enfin la légitimité d'un Premier ministre qui, avec le système actuel, est souvent parachuté directement de la politique fédérale au poste numéro un de la politique provinciale et ce, sans aucune consultation des électeurs qui se voient donc imposer un Premier ministre. Le cas de Lucien Bouchard succédant à Jacques Parizeau en 1995 au lendemain du référendum sur la souveraineté est un exemple parfait des effets démocratiquement néfastes d'une telle pratique. Une élection directe du Premier ministre devrait cependant également être accompagnée d'un accroissement des prérogatives du Premier ministre, particulièrement dans le cas où il aurait à travailler avec une chambre hostile où son parti serait minoritaire. Bref, le rôle du Premier ministre devrait ressembler à celui des présidents français et américains, c'est-à-dire d'exercer le rôle exécutif du gouvernement. Pour ce, il devrait pouvoir nommer ses ministres hors de l'Assemblée nationale, ce qui éviterait par le fait même que des députés n'aient à jongler avec des dossiers avec lesquels ils sont peu familiers et ne possèdent aucune expertise. Des ministres répondant directement au Premier ministre (et non à la chambre législative) permettrait à ce dernier de recruter des hommes et des femmes hautement compétents et spécialisés dans leur domaine (que celui-ci soit d'ordre économique, juridique, environnemental, etc...). Bref, tout comme aux États-Unis, on irait chercher les

meilleurs éléments de la société afin d'éviter les erreurs qu'ont souvent commis des députés non-spécialisés et, souvent, peu intéressés par une affaire dont ils étaient chargés.

Enfin, les élections générales devraient se tenir à date fixe afin d'obliger les différents partis à cohabiter de façon pacifique entre eux mais aussi, avec un gouvernement exécutif aux pouvoirs accrus. Une date fixe empêcherait aussi le parti au pouvoir de déclencher les élections quand bon lui semble, c'est-à-dire quand les sondages lui sont favorables. Finalement, des élections fixe empêcheraient qu'il y ait une tyrannie quelconque au sujet de leur déclenchement : ceci bloquerait toute manoeuvre de chantage politique d'un petit parti détenant la balance du pouvoir dans une coalition gouvernementale qui chercherait à imposer ses vues en menaçant à tout moment de quitter le gouvernement.

3.2 Réflexions personnelles et retour sur la question et l'objectif de recherche

L'essence d'une démocratie a toujours été, selon les mots du président américain Abraham Lincoln, «un gouvernement du peuple pour le peuple et par le peuple»⁷. Or, le système actuel ne respecte pas ces critères. Le peuple est laissé pour compte, son vote ne vaut plus rien, le découragement s'abat dans toutes les strates sociales quant à l'honnêteté du système politique, bref, c'est à une perte de confiance de plus en plus accrue à laquelle on assiste. Le citoyen se doit de reconquérir ses droits, ses pouvoirs fondamentaux qui découlent de la possession du pouvoir politique suprême : le droit de vote. En effet, ne fusse que pour une fraction de seconde, l'électeur est celui qui préside aux destinées de sa province ou de son pays, principe que les partis semblent aujourd'hui avoir oubliés. Il affirme son accord (ou son désaccord) avec les politiques et les partis en place. Il relève donc de l'Assemblée nationale d'assurer que les principes démocratiques implantés dans l'idéal des Québécois ne continueront plus à être bafoués par un mode de scrutin archaïque et dépassé qui présente le tragique et antidémocratique désavantage de ne point représenter la volonté du peuple quant à la façon dont il doit être gouverné. En somme, un mode de scrutin étant l'outil par lequel l'électeur façonne les destinées de sa nation, celui-ci se doit de traduire sans équivoque sa pensée et ses aspirations.

L'argumentation développée à travers cette recherche semble donc bel et bien prouver que le mode de scrutin québécois n'est pas démocratique et ne respecte donc pas les aspirations du peuple. Le système uninominal majoritaire à un tour, de par la disproportion qu'il engendre quant au rapport entre le vote populaire et le nombre de sièges distribués aux partis, ne répond pas aux attentes démocratiques du peuple. Cependant, il y a plusieurs solutions envisageables telle la représentation proportionnelle ou un système mixte qui permettrait la conservation d'un certain lien entre les régions et la chambre d'assemblée tout en respectant les proportions du vote populaire. Il est à espérer que l'Assemblée nationale trouvera bientôt le courage d'appliquer des réformes concrètes afin que la démocratie puisse à nouveau s'épanouir au Québec.

⁷ Extrait tiré du Gettysburg adress de Lincoln prononcé le 19 novembre 1863 ·
[http //www.prometheusonline de/heureka/politik/vortraege/lincoln/gett/lincgett htm](http://www.prometheusonline.de/heureka/politik/vortraege/lincoln/gett/lincgett.htm)

BIBLIOGRAPHIE

SITE WEB :

Gettysburg adress. Adresse URL :

<http://www.prometheusonline.de/heureka/politik/vortraege/lincoln/gett/lincgett.htm>

Statistiques Canada. Adresse URL :

http://www.dgeq.qc.ca/information/tab_resu_officiels.html

DOCUMENTS ÉCRITS :

CHÉNIER, Jean-Félix, et LAROCQUE, André. «Le système mixte allemand, ou encore la représentation proportionnelle personnalisée». Document distribué dans le cadre du cours POL 940, Collège Jean-de-Brébeuf, Hiver 2002.

CHÉNIER, Jean-Félix, et LAROCQUE, André. «L'importance du mode de scrutin en démocratie». Document distribué dans le cadre du cours POL 940, Collège Jean-de-Brébeuf, Hiver 2002.

CHÉNIER, Jean-Félix, et LAROCQUE, André. «La situation actuelle : un décalage entre le discours et la réalité ou entre l'objectif et le moyen». Document distribué dans le cadre du cours POL 940, Collège Jean-de-Brébeuf, Hiver 2002.

CHÉNIER, Jean-Félix. Notes de cours, POL 940, données au Collège Jean-de-Brébeuf, Hiver 2002.

LIVRES :

LAUNDY, Philip. *Les parlements dans le monde contemporain*, Lausanne, Éditions Payot Lausanne, 1989.

LAUVAUX, Philippe. *Le parlementarisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987 (coll. «Que sais-je ?»).

POLSBY, Nelson W., et WILDAVSKY, Aaron. *Les élections présidentielles aux États-Unis*, New York, Éditions Londreys, 1988.

ANNEXE 1

Gouvernements élus lors des 11 dernières élections⁸ :

Année	Voix %	Sièges %	Écart
1998	43	61	18
1994	45	62	17
1989	50	74	24
1985	56	81	25
1981	49	66	17
1976	41	64	23
1973	55	93	38
1970	46	67	21
1966	41	52	11
1962	56	64	8
1960	51	54	3

⁸ Jean-Félix Chémier et André Larocque, «La situation actuelle : un décalage entre le discours et la réalité ou entre l'objectif et le moyen». Document distribué dans le cadre du cours POL 940, Collège Jean-de-Brébeuf, Hiver 2002